

LEGISLATURE 2002 - 2006

PROCES-VERBAL no 30

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 8 février 2006 à 20 h 15
à la Maison Hugonin

Présidente : Mme Marion de Lattre-Wiesel

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2005
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal en remplacement de Mme Jennifer Baumann (SOC)
4. Dépôt et développement des motions et interpellations
5. Nomination des Commissions :
 - 5.1. Nomination d'une Commission pour l'examen de la pétition « ZONES 30 »
6. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 35/2005 relatif à une demande d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (M. Gabriel MILETIC)
7. Préavis municipaux et éventuellement rapports sur :
 - 7.1. Préavis municipal N° 1/2006 relatif à quatre demandes d'admission à la bourgeoisie de la commune de La Tour-de-Peilz
 - 7.2. Préavis municipal N° 2/2006 relatif au Plan partiel d'affectation modifiant et radiant partiellement les limites de constructions entre les chemins des Deux-Collines et du Gregnolet
 - 7.3. Préavis municipal N° 3/2006 relatif aux indemnités de la Municipalité
 - 7.4. Préavis municipal N° 4/2006 relatif à une demande de crédit pour la prolongation du chemin du Gregnolet et la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires
 - 7.5. Préavis municipal N° 5/2006 relatif à la subvention 2006-2008 à Montreux-Vevey Tourisme
8. Rapports :
 - 8.1. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jean-Pierre Grin et consorts, concernant la création d'une Commission de coordination dans la lutte contre les incivilités et l'insécurité
 - 8.2. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 32/2005 relatif à une demande de crédit pour la réhabilitation, la réfection et l'agrandissement de la salle communale des Remparts
 - 8.3. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 33/2005 relatif à une demande de crédit pour le remplacement des deux cuves-filtres à sable du bassin de natation du complexe sportif des Mousquetaires
 - 8.4. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 34/2005 relatif à la réponse de la Municipalité à la motion de Madame Valérie Glauser « La Suisse à portée de train »
9. Communications municipales, notamment :
 - Communication N° 1/2006 sur les nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz en 2004 et l'octroi de la naturalisation vaudoise facilitée en 2004
 - Communication N° 2/2006 sur l'état des motions en suspens au 31 décembre 2005
10. Propositions individuelles et divers

Appel

81 présents sur 95 membres élus.

Excusé(e)s : Nahal Aminian - Taraneh Aminian - Jacqueline Christen - Fabrice Donatantonio - Brigitte Fahrni Chiusano - Gérald Gay - Emmanuel Mukadi Kabamba - Natalio Magalhaes - Daniel Meyer - Olivier Monney - Robert Rithener - Alex Wagner

Absent(e)s : Pierre-André Oberson - Claude-Alain Vouilloz

Mme la Présidente salue toutes les personnes présentes et réitère ses remerciements au Conseil pour l'honneur qu'il lui a fait en la désignant à nouveau à la présidence de notre assemblée jusqu'au 30 juin 2006.

Elle invite les Conseillers et Conseillères à débattre et écouter, partager, convaincre et décider, et propose en ouverture de séance, en guise de discours de début de mandat, une citation extraite du discours d'adieu à la politique fédérale d'un homme dont elle a toujours admiré l'intelligence sensible, l'élégance de caractère et la dimension politique, à savoir M. Jean-Philippe Maître, qui vient de nous quitter :

« Je termine sur une réflexion toute personnelle et concrète dont je prends la liberté de tirer un enseignement politique. Je n'avais jusqu'ici jamais eu de problèmes de santé. Inconsciemment, parce que le contraire eût été arrogant ou cynique, j'imaginai que la maladie était ce qui pouvait n'arriver qu'aux autres. La veille de Noël m'a appris l'inattendue fragilité des choses. Rien n'est jamais acquis. Il en va de même pour notre pays.

Certes, nous avons, en comparaison internationale, une situation enviable, notamment sur le plan économique et sur le plan social. Cette situation est pour bonne part due aux mérites propres de la Suisse, il n'y a pas à en rougir. D'aucuns seront tentés d'en déduire qu'en continuant ainsi sans rien changer, alors que les réformes appellent, nous préserverons aisément nos standards. Ils n'ont sans doute pas encore vu que plusieurs pays, y compris ceux pour lesquels certains commentateurs avaient encore jusqu'ici une sorte de condescendance, nous rattrapent pas à pas. Et surtout ils ne voient pas, ou ne veulent pas voir, que nous vivons dans un monde qui a profondément changé, le monde de l'interdépendance.

Dès lors, refuser de participer, d'une manière ou d'une autre, aux réseaux et aux ensembles qui ont pour vocation de coopérer et de construire sur le plan économique, social, culturel et politique, revient à terme à fragiliser notre pays. »

Ce qui est valable à l'échelle d'un pays est tout aussi valable, aux yeux de la présidente, à l'échelle d'une région.

Elle souhaite la bienvenue au nombreux public et à la presse qu'elle remercie de s'être déplacés ce soir pour suivre nos travaux.

Ordre du jour

L'ordre du jour n'appelant pas de commentaires, il est adopté tel que présenté.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2005

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2005 est adopté à une très large majorité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Mme la Présidente donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Lettre de Mme J. Baumann annonçant sa démission du Conseil communal. Celle-ci étant effective au 7 décembre 2005, l'art. 10 de notre règlement nous fait obligation de procéder à son remplacement, en conformité avec la loi. Ceci sera donc fait sous point 3 de l'ordre du jour.
- Dépôt le 7 décembre 2005 d'une pétition intitulée "Zones 30". Celle-ci, portant plus de 400 signatures, a été transmise au Greffe municipal pour vérification. Conformément à l'art. 107 de notre règlement, une Commission ad hoc sera nommée ce soir afin d'examiner la prise en considération de cette pétition et la suite à lui donner.
- L'Association Enfance et Maladies Orphelines, une des deux bénéficiaires de notre dernier jeton de présence de l'année 2005, nous remercie pour le généreux don que notre Conseil a choisi de lui verser. Grâce à celui-ci, elle pourra attribuer à une nouvelle famille une aide financière durant plusieurs mois.
- Information de la Conférence des Conseillers communaux de la Riviera qui, outre l'annonce de l'ouverture de son site internet www.conseil-riviera.ch, mentionne la création de trois groupes de travail. Le groupe « Institutions » a pour objectif d'étudier les diverses modalités institutionnelles de collaboration intercommunale, jusqu'à la variante ultime de la fusion, que permettent la Constitution vaudoise ainsi que les lois et règlements en vigueur. Le groupe « Développement régional » traitera de ce volet sur les plans tant démographique que socio-économique et urbanistique, le développement de notre région impliquant des visions à moyen et long termes sur la planification et la gestion des infrastructures. Le groupe « Police régionale » étudiera les diverses variantes possibles de gestion des tâches de police régionale, ce dans la perspective du prochain préavis intercommunal pour la constitution d'une association de communes en vue de gérer l'entité régionale qui se met en place.

- Toutes les candidates et tous les candidats aux prochaines élections communales sont informés que le dépouillement aura lieu le dimanche 12 mars 2006 au Collège Courbet, dès 11 h 45. Une convocation précise leur sera certainement adressée prochainement.
- Information de notre collègue G. Gay qui nous propose de nous détendre, en cette période très stressante sur le plan de l'engagement électoral, avec l'aide de la troupe des Tréteaux du Château et de sa pièce « Les P'tits vélos ».

3. **Assermentation d'un nouveau Conseiller communal en remplacement de Mme Jennifer Baumann (SOC)**

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- **Mme Marie-Claude Meylan**, née le 5 mars 1947 et domiciliée au chemin de la Cressire 5b, en remplacement de Mme Jennifer Baumann, membre du groupe socialiste, démissionnaire

4. **Dépôt et développement des motions et interpellations**

Néant.

5. **Nomination des Commissions**

5.1 Nomination d'une Commission pour l'examen de la pétition « ZONES 30 »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Soc	Jean-Yves Schmidhauser
<u>Membres</u> :	Soc	Michel Bloch - Michel Baiutti
	Rad	Kurt Egli - Patrice Wenger
	Lib	Kurt Sager - Nicole Freers Signer
	PDC/Ind.	Alois Raemy

6. **Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 35/2005 relatif à une demande d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (M. Gabriel MILETIC)**

Rapporteur : Mme Valérie Glauser

La parole n'est pas demandée.

En conséquence,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 35/2005

Où le rapport de la Commission nommée pour traiter de cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'accorder la bourgeoisie de La Tour-de-Peilz, pour autant que l'intéressé obtienne un décret de naturalisation vaudoise dans un délai de deux ans à dater de la présente décision, à :

1. M. Gabriel Miletic, ressortissant de Croatie.

L'octroi de la bourgeoisie n'est subordonné à aucun paiement au titre de finance communale de bourgeoisie.

7. Préavis municipaux et éventuellement rapports

- 7.1 Préavis municipal N° 1/2006 relatif à quatre demandes d'admission à la bourgeoisie de la commune de La Tour-de-Peilz (Mme Paola COSTANTINO, Mme Sabina DESSENA, Mme Tevka GJORGJEVSKA ainsi que son époux M. Caslav GJORGJEVSKI, M. Michele IAMARTINO ainsi que son épouse Mme Anna IAMARTINO)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Lib	Claude-Alain Luy
<u>Membres</u> :	Soc	Jacqueline Christen - Monique Petitpierre - Michel Culand
	Rad	Claudia Sudan - Kurt Egli
	Lib	Denis Schyrr
	PDC/Ind.	Valérie Glauser

- 7.2 Préavis municipal N° 2/2006 relatif au Plan partiel d'affectation modifiant et radiant partiellement les limites de constructions entre les chemins des Deux-Collines et du Gregnolet
- 7.4 Préavis municipal N° 4/2006 relatif à une demande de crédit pour la prolongation du chemin du Gregnolet et la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires

La parole n'étant pas demandée, ces deux objets sont renvoyés à une seule et même Commission, ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Rad	Jacqueline De Quattro
<u>Membres</u> :	Soc	Gilbert Vernez - Natalio Magalhaes - Marianne Keller
	Rad	Bernard Gavin
	Lib	Roger Urech - Olivier Martin
	PDC/Ind.	Luis Bento

- 7.3 Préavis municipal N° 3/2006 relatif aux indemnités de la Municipalité

M. R. Chervet dit avoir quelques difficultés avec ce préavis et désire faire part de remarques qui seront peut-être utiles à la réflexion de la Commission. Le syndic est un municipal comme les autres, avec cependant une tâche de direction et de décision supplémentaire, raison pour laquelle son taux d'activité est fixé à 75 %, alors que celui des municipaux est de 50 %.

Lorsqu'on rapporte les salaires actuels à un taux de 100 %, on constate que le montant alloué au syndic est de fr. 109'300.--, alors que pour un municipal nous arrivons à fr. 120'000.--. C'est dire que soit le syndic n'est donc pas assez payé, soit que les municipaux le sont trop ! En ce qui concerne les nouvelles propositions contenues dans le préavis, les montants, toujours calculés sur une base de 100 % de taux d'activité, s'élèvent à fr. 120'000.-- pour le syndic et à fr. 140'000.-- pour les municipaux. Nous en arrivons donc au même constat. Il aurait fallu profiter de cette occasion pour corriger le tir.

Déjà en 1999, nous avons eu quelques difficultés à faire passer les dernières augmentations. La Municipalité, dans son préavis, indique que l'indice du coût de la vie a augmenté depuis de 6,34 %, mais l'augmentation prévue pour le syndic s'élève à 9,78 %, alors que celle des municipaux est de plus de 16 %. Il espère que la Commission parviendra à une proposition plus équilibrée, en émettant des vœux pour éviter le renvoi de ce préavis à la Municipalité pour une nouvelle étude.

M. G. Chervet estime que le versement des jetons de présence dans la Caisse communale est une très bonne chose pour éviter les problèmes survenus dans certaines communes voisines. Il serait toutefois souhaitable que les activités d'administrateurs des membres de la Municipalité soient assurées en responsabilité civile par la commune. Ce serait une bonne idée que la Commission se penche aussi sur ce problème.

M. le Syndic indique que la Municipalité n'a pas fait attention, lorsqu'elle a fixé la date de la séance de la Commission, au fait que c'était la St-Valentin ce jour-là. Elle s'en excuse et informe que la date de la séance est déplacée au jeudi 16 février 2006, mais à 18 h 00.

La parole n'étant plus demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC/Ind.	Frédéric Glauser
<u>Membres</u> :	Soc	Fabrice Donatantonio - Jacques Rochat - Monique Petitpierre
	Rad	Claudia Sudan - Yves Isabella
	Lib	Michel Leupin - Denis Schyrr

7.5 Préavis municipal N° 5/2006 relatif à la subvention 2006-2008 à Montreux-Vevey Tourisme

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Soc	Jacques Vallotton
<u>Membres</u> :	Soc	Sylvie Conod - Martine Gagnebin-de-Bons
	Rad	Harry Seiffert - Jörg Brunnschweiler
	Lib	Nadine Ammann Chollet - José Espinosa
	PDC/Ind.	Franco Amoroso

8. **Rapports**

8.1 Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jean-Pierre Grin et consorts, concernant la création d'une Commission de coordination dans la lutte contre les incivilités et l'insécurité

Rapporteur : M. Bruno Surian

M. J.-P. Grin remarque que la Commission chargée d'étudier sa motion propose, à l'unanimité, de la rejeter sous prétexte « qu'il est erroné d'instituer des doublons ou redondances inutiles ». En fait, si on lit le rapport de la Commission, on constate que l'étude de cette motion n'est nulle part mentionnée et que la motion elle-même n'est évoquée à aucun endroit dans les trois pages d'explications. Aucun des huit commissaires présents ne s'est exprimé, ne serait-ce qu'une seule fois, sur cette motion. Comment donc peut-on affirmer qu'il y a redondance et doublons quand on n'a rien comparé ? La conclusion qui s'impose est que la Commission n'a pas fait son travail, ou plutôt qu'elle l'a « bâclé » ! Il demande donc qu'une nouvelle Commission soit créée pour étudier sérieusement cette motion, avec huit autres commissaires. Il demande aussi d'y participer en tant qu'auteur de la motion, ce qui est son droit, comme l'a rappelé le préfet du district à nos Autorités communales.

Mme la Présidente relève que notre règlement communal prévoit la présence obligatoire du motionnaire pour l'étude d'un préavis municipal en réponse à une motion, et non pour l'étude de la prise en considération; il convient dès lors d'appliquer le règlement pour les Commissions ad hoc. La possibilité a toutefois été offerte au motionnaire de s'exprimer en début de séance, au même titre que la Municipalité.

M. B. Surian rappelle qu'il a à plusieurs reprises indiqué au motionnaire, notamment lors du souper du Conseil au mois de décembre, que la Commission était disposée à entendre l'intéressé lors de sa séance. Cette motion a été traitée de long en large pendant un bon moment. On ne peut donc pas dire que la Commission n'a pas fait son travail. D'autre part, l'adjutant Emery a présenté, en Commission de gestion, les différentes institutions mentionnées dans le rapport. Le travail qui est fait dans ce domaine est admirable et il faut laisser le temps de voir ce qui va changer. Il demande donc au Conseil d'accepter les conclusions du rapport.

M. J.-P. Grin ne souhaite pas faire de polémique, mais estime qu'il n'est pas correct de convoquer un député au même moment qu'une séance du Grand Conseil. Il a de plus été convoqué juste deux jours avant la séance, et par téléphone. Pour pouvoir défendre sa motion, il était élémentaire qu'il ait le droit d'être entendu.

Mme la Présidente rappelle qu'en date du 23 décembre 2005, elle a écrit une lettre au motionnaire indiquant que, d'entente avec le président de la Commission, il serait entendu en début de séance, tout comme la Municipalité. D'autre part, la date de la séance était connue à fin novembre déjà.

M. M.-A. Horisberger admet le fait que le motionnaire souhaite la création d'une Commission pour lutter contre les incivilités, mais celui-ci est mal placé pour donner des leçons, ayant lui-même fait preuve d'incivilités en décembre 2003. L'intéressé devrait donc balayer devant sa porte plutôt que de faire perdre son temps au Conseil. Il demande donc d'accepter le rapport de la Commission.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à une très large majorité (trois avis contraires et deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu la motion Jean-Pierre Grin visant à la création d'une Commission de coordination dans la lutte contre les incivilités et l'insécurité

Oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce sujet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de ne pas prendre en considération la motion de M. Jean-Pierre Grin visant à la création d'une Commission de coordination dans la lutte contre les incivilités et l'insécurité.

8.2 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 32/2005 relatif à une demande de crédit pour la réhabilitation, la réfection et l'agrandissement de la salle communale des Remparts

Rapporteur : M. Jean-Yves Schmidhauser

M. J. Vallotton relève que personne ne conteste le fait que la salle des Remparts mérite un sérieux lifting. Il avoue toutefois avoir été surpris de constater que la Municipalité se soit contentée, dans son préavis, de présenter un projet exclusivement technique. Il regrette que notre Exécutif ne se soit pas penché plus sérieusement sur l'utilisation de cette salle, son exploitation, et surtout sa place dans l'offre régionale. Aujourd'hui, on ne devrait plus se contenter de gérer une infrastructure de cette importance avec des ceillères, dans les limites étroites de la commune, en ignorant le fait que l'on vit dans une région de 70'000 habitants qui ont beaucoup de choses à mettre en commun.

Il remercie la Commission de son excellent travail et du vœu très clair qu'elle émet, soit la demande à la Municipalité d'entreprendre des démarches pour intégrer la salle des Remparts dans une optique régionale et ainsi améliorer l'offre culturelle. Il se réjouit d'avance, le jour de l'inauguration de la salle rénovée, d'entendre la Municipalité, sans doute quelque peu remaniée après les élections, proposer enfin des mesures concrètes allant dans le sens de la Commission.

M. R. Piguet, municipal, donne quelques réponses aux vœux émis par la Commission :

Vœu no 1

La Municipalité examinera la possibilité d'un aménagement de la place devant la buvette actuelle pour la mise à disposition des utilisateurs d'une terrasse, afin d'optimiser l'utilisation de la surface disponible.

Dans l'avant-projet, la Municipalité a demandé aux architectes de développer l'idée d'aménager et d'exploiter la terrasse de la buvette actuelle. Tenant compte des aspects financiers, de la tranquillité des lieux le soir et la nuit, la Municipalité a décidé de ne pas engager de tenancier, de poursuivre la collaboration entre les sociétés locales et de faire appel à un traiteur lors de repas officiels, de soutien ou de manifestations privées. Il va sans dire, comme cela se pratique actuellement lors de repas de soutien à midi, que la terrasse peut servir pour l'apéritif si la météo le permet. Dans le cadre des travaux et du crédit disponible, la Municipalité examinera ce vœu : aménagement simple, matériel et heures d'ouverture et de fermeture.

Vœu no 2

Pour le cas où la présence d'un régisseur serait décidée par la Municipalité, cette dernière veillera à ce que le coût inhérent à ce poste soit assumé par les utilisateurs, notamment par la mise en place d'un tarif de location pour la régie.

La Municipalité se penchera sur la question du régisseur après consultation des principaux utilisateurs de la salle, comme cela a été convenu lors de la séance tenue le 17 septembre 2003. Le Conseil communal sera informé des décisions prises à ce sujet.

Vœu no 3

La Municipalité examinera la possibilité de créer des sanitaires indépendants pour la nouvelle buvette, adaptés à une location séparée de la salle.

La construction d'un local wc-lavabo dans la nouvelle buvette ne devrait pas poser de problème majeur. Toutefois, il faudra trouver la bonne solution afin d'intégrer ce petit volume dans la salle, ou hors de celle-ci, en tenant compte d'une part de l'aspect esthétique et d'intégration, et d'autre part de l'aspect hygiénique. Les architectes étudieront la possibilité d'une localisation du côté du dépôt. La Municipalité se déterminera ultérieurement sur ce vœu.

Vœu no 4

La Municipalité rendra compte au Conseil communal, d'ici la fin des travaux de rénovation de la salle des Remparts, des démarches qu'elle aura entreprises pour intégrer la future salle des Remparts dans une optique régionale et améliorer l'offre culturelle y relative.

Comme elle l'a communiqué par une note complémentaire transmise à la Commission ad hoc, la Municipalité ne manquera pas de tenir le Conseil informé sur sa vision de l'avenir de la salle rénovée. Cependant, la Municipalité estime que la réhabilitation de la salle des Remparts est avant tout destinée à notre tissu local (sociétés locales, groupements artistiques ou culturels, écoles, 3^{ème} âge, etc.) car notre commune en assure seule son financement. Pour rappel, cette salle a été louée 96 fois en 2005 (21 x privés, 33 x sociétés, 42 x services communaux) sur 52 semaines, en précisant que, pour les soirées annuelles des sociétés locales, la salle est déjà mise à disposition quelques jours avant.

Au vu de l'offre en salles spécifiquement équipées pour le théâtre et les concerts d'importance dans l'arc lémanique et dans le Chablais (p. ex. Beausobre à Morges, Métropole et Beaulieu à Lausanne, Octogone à Pully, Stravinsky et TVM à Montreux, Théâtre de Vevey et Crochetan à Monthey), il n'est pas envisagé de positionner la salle des Remparts au même niveau que ces lieux pour ce qui est de l'offre culturelle. Il s'agit avant tout d'une « salle des fêtes » offrant néanmoins une infrastructure de qualité aux groupes théâtraux et orchestres qui souhaiteraient s'y produire.

Vœu no 5

La Municipalité organisera, sous une forme appropriée avant le début des travaux et au cours de ceux-ci, une information publique et tous ménages sur la rénovation de la salle des Remparts, présentant notamment son historique, la raison des travaux, les plans, le détail des travaux et la vision d'avenir de la Municipalité quant à l'utilisation de la future salle des Remparts.

Avant le dépôt du rapport de la Commission, la Municipalité avait déjà décidé de présenter ce sujet soit à l'intérieur, soit encarté dans le journal communal dont la parution est légèrement retardée et la distribution tous ménages interviendra début mars 2006.

La question se pose, ou se posera, de savoir si nous aurons un(e) délégué(e) culturel(le) qui épaulera la Commission culturelle et développera la promotion de la salle rénovée. M. R. Pignet dit ne pas être habilité ce soir à poursuivre cette réflexion. Il appartiendra à la nouvelle Municipalité d'en débattre et d'en informer le Conseil avant la fin des travaux de rénovation.

Tenant compte du fait que cet objet a été porté au plan des investissements par la Municipalité, que les groupes politiques ont répondu favorablement, après la dernière table ronde, avec une limite financière que la Municipalité a respectée, que les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des Finances sont favorables à l'unanimité, la Municipalité demande au Conseil d'accepter ce crédit pour cet objet qui est le plus important de la législature qui s'achève.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à une très large majorité (deux avis contraires et quatre abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 32/2005

Oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de réhabilitation, transformation et agrandissement de la salle communale des Remparts
2. d'accorder à cet effet un crédit de construction de fr. 7'670'000.-- (hausse légale réservée) à prélever par le débit du compte no 9143.037.00 « Salle des Remparts - réhabilitation »
3. d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de fr. 7'670'000.-- sur une période de 25 ans, soit fr. 306'800.-- par année, la première fois l'année suivant la fin des travaux
4. d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de fr. 7'670'000.-- spécifique à cet objet, emprunt également amortissable sur 25 ans

8.3 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 33/2005 relatif à une demande de crédit pour le remplacement des deux cuves-filtres à sable du bassin de natation du complexe sportif des Mousquetaires

Rapporteur : M. Michel Leupin

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité, comme suit** :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 33/2005

Oui le rapport de la Commission chargée d'examiner cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de changement des deux cuves-filtres à sable de l'eau du bassin de natation du complexe sportif des Mousquetaires par des nouvelles en acier avec protection cathodique
2. d'accorder à cet effet un crédit de fr. 140'000.-- (hausse légale réservée) à prélever par le débit du compte no 9143.035.00 « Complexe des Mousquetaires - cuves-filtres »
3. d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de fr. 140'000.-- sur une période de 10 ans, soit fr. 14'000.-- par année, la première fois l'année suivant la fin des travaux
4. d'autoriser la Municipalité à financer ce projet par la trésorerie courante

8.4 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 34/2005 relatif à la réponse de la Municipalité à la motion de Madame Valérie Glauser « La Suisse à portée de train »

Rapporteur : M. Kurt Egli

Mme V. Glauser remarque que pollution et conditions climatiques ne font pas bon ménage en ce moment, preuve en est le triste record détenu par la ville de Lausanne qui serait la championne suisse de la pollution de l'air par particules fines. Ce constat est peu réjouissant quand on connaît les risques encourus par certains groupes de la population. La capitale vaudoise n'est pas la seule ville touchée. Les responsables sont bien sûr connus. Voitures et camions sont les premiers incriminés, ainsi que certaines formes de chauffage.

Chacun réagit et propose différentes améliorations à plus ou moins long terme : limitation à 80 km/h sur les autoroutes pour la Suisse allemande, obligation d'installer des filtres sur les véhicules les plus polluants pour les romands. Il y a assurément d'autres actions ponctuelles qui peuvent être prises, mais on peut déjà agir dans nos communes, dans la nôtre en particulier, en soutenant cette motion dont le contenu propose déjà une solution, à savoir inciter nos concitoyens à utiliser les transports publics. Les CFF ne s'y sont pas trompés et ont offert le week-end dernier le retour pour tout billet acheté, quelle que soit la destination en Suisse. A l'instar de la grande régie, adhérons pleinement à cette démarche en nous montrant une commune soucieuse de notre environnement ! Elle invite donc le Conseil à soutenir sa motion.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à une confortable majorité (quinze avis contraires et sept abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 34/2005

Oui le rapport de la Commission chargée d'examiner cette affaire

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. de rejeter la réponse de la Municipalité à la motion de Mme Valérie Glauser « La Suisse à portée de train »
2. de demander, à titre d'essai pour une année, l'acquisition de deux abonnements généraux transmissibles d'une valeur de fr. 8'500.-- chacun et contenant un jeu de 365 cartes journalières antidadées
3. de mettre à la disposition de la population, également à titre d'essai pour une année, les cartes journalières antidadées au prix de fr. 35.-- l'unité

9. Communications municipales

- Communication N° 1/2006 sur les nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz en 2004 et l'octroi de la naturalisation vaudoise facilitée en 2004
- Communication N° 2/2006 sur l'état des motions en suspens au 31 décembre 2005

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Commission des Finances - Rapport d'activité pour l'année 2005

La parole n'est pas demandée.

Mme S. Winkler, municipale, indique que, suite à l'intervention de M. P. Berger lors de la séance du 26 octobre 2005, la Municipalité a étudié la possibilité de laisser circuler les taxis sur les voies réservées aux bus. Au mois de décembre dernier, elle a accepté que les taxis empruntent la voie réservée aux bus VMCV en trafic de ligne sur la rue d'Entre-deux-Villes. Ils bénéficieront également de la signalisation lumineuse réservée aux VMCV pour autant qu'un bus se trouve simultanément à la station AGIP, les feux étant déclenchés par le bus. Dans le cas contraire, le taxi devra se conformer à la signalisation lumineuse destinée au trafic automobile et respecter une nouvelle signalisation « Cédez le passage – TAXIS » avant de s'insérer dans la file de véhicules à sa gauche.

Les responsables des entreprises de taxis de la région seront informés et la mise en vigueur de ce dispositif interviendra dans le courant du premier trimestre 2006.

La solution provisoire mise en place à la rue d'Entre-deux-Villes n'est pas envisageable à la route de Saint-Maurice. A cet endroit, la voie de bus en direction de Vevey sert également de présélection à droite pour emprunter l'avenue des Baumes. En allant tout droit, le chauffeur de taxi serait en infraction, avec des risques d'accident.

La signalisation lumineuse de la Grand-Rue doit faire l'objet d'une analyse approfondie et, lors de l'étude technique, il sera tenu compte de la circulation des taxis dans les voies de bus.

M. R. Pigué répond à l'interpellation de M. D. Cornut au sujet de l'accès des personnes à mobilité réduite à l'étage de la Maison Hugonin. Ce sujet délicat de l'accessibilité des lieux et bâtiments publics par des personnes handicapées mérite une attention particulière.

La Municipalité s'est donc approchée d'une entreprise spécialisée dans le domaine des lifts d'escaliers. Pour l'accès à l'étage de la Maison Hugonin, deux solutions sont proposées. Premièrement, l'installation fixe d'un lift avec plate-forme d'accueil pour les chaises roulantes. Ce système implique la pose de deux rails de guidage sur toute la longueur de la volée d'escaliers et le raccordement électrique des systèmes d'appel. Pour l'utilisation de cet appareil, il n'y a pas besoin d'une tierce personne. Le coût de l'installation est estimé entre fr. 24'000.-- et fr. 30'000.--. Une deuxième proposition, intéressante et moins coûteuse, consiste en l'achat d'une chenillette monte-escaliers. Cet appareil, simple d'utilisation mais qui oblige la présence d'une personne comme « guide », est tout aussi rassurante qu'un lift. Une démonstration sur site confirme que la personne assise dans sa chaise se trouve être en toute sécurité et très à l'aise. Le coût de cet appareil est d'environ fr. 8'000.--. Dans les deux cas, l'installation et les appareils sont conformes aux normes de sécurité et sûreté en vigueur.

Dès lors, la Municipalité a pris la décision de porter au budget 2007 l'achat d'une chenillette monte-escaliers pour la Maison Hugonin.

M. D. Cornut rappelle qu'il souhaitait, par son interpellation, soulever un problème, en laissant le soin à la Municipalité d'en informer le Conseil ou de faire des propositions. Il remercie la Municipalité d'avoir trouvé une solution pour permettre l'accessibilité à cet étage de la Maison Hugonin aux personnes à mobilité réduite.

M. F. Grognez, municipal, intervient concernant le souci qu'ont certains Conseillers communaux de voir une nouvelle fois la facture sociale augmenter puisque celle-ci va passer à 10 millions de francs. Suite au recours déposé par une petite commune, le Canton a en effet modifié sa répartition, ce qui ne sera pas sans conséquence pour les villes qui verront une forte augmentation de leur contribution. Pour La Tour-de-Peilz, cela représente un montant de 1,2 millions de francs. Les communes de Morges et Nyon ont déjà déposé un recours et trois de nos députés font également partie des recourants à la Cour constitutionnelle.

Mme S. Winkler annonce la naissance, le 31 janvier dernier à 18 h 45, de l'entité Police Riviera. Avec le rapatriement du personnel affecté à Police-Secours, nous espérons une plus grande polyvalence et donc une meilleure occupation du terrain. D'autre part, à la fin du mois de février, la police du commerce sera basée à La Tour-de-Peilz, pour l'ensemble du district.

En arrivant ce soir à la Maison Hugonin, les Conseillères et Conseillers ont rencontré le Sergent Major Grand, qui est le répondant de proximité pour notre commune. Celui-ci a déjà commencé à sillonner la ville à pied pour repérer les difficultés et parler avec la population. Il est également à la disposition de tout un chacun en cas de question ou de souci. Ce dernier a également décidé d'être présent le plus souvent possible lors des séances du Conseil communal.

10. Propositions individuelles et divers

M. R. Chervet demande, étant donné que l'on ne veut pas laisser privatiser totalement les sources d'énergie que sont l'eau et l'électricité, pour quelles raisons notre Commune n'a pas souscrit à la formation du nouveau groupe d'actionnaires possédant aujourd'hui 53,27 % des actions de la CVE. Ce sont septante-deux nouveaux membres qui se sont inscrits, dont nos voisins de Vevey, Montreux, et d'autres encore. Ceci nous permettrait d'avoir notre mot à dire.

M. F. Grognez répond que nous sommes déjà actionnaires de la CVE pour un montant d'environ 4 millions de francs et que nous nous sommes engagés à ne pas vendre ces actions pour l'instant. La Municipalité n'entend dès lors pas en acheter d'autres.

Mme C. Wehrli demande quels sont le titre et le contenu de la pétition dont Mme la Présidente a parlé en début de séance.

Mme la Présidente remarque qu'il semble que plusieurs Conseillers n'ont pas reçu cette pétition dans les documents envoyés pour la présente séance. Elle propose donc aux personnes concernées de s'adresser directement au Greffe municipal pour obtenir ce document. Elle rappelle toutefois que cette pétition, qu'elle a mentionnée à deux reprises au cours de la soirée, s'intitule « Zones 30 ».

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21 h 25.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

M. de Lattre-Wiesel

C. Dind